

LA VACCINATION ET LES SERVICES DE GARDE

Les exploitants de services de garde agréés en Ontario doivent conserver un dossier de vaccination pour tous les enfants qui fréquentent leurs établissements. Les bureaux de santé de l'Ontario sont responsables d'évaluer l'état de vaccination des enfants qui fréquentent un service de garde pour s'assurer que leurs vaccins sont à jour ou qu'ils ont une exemption valide. Les parents doivent respecter les calendriers de vaccination financée par le secteur public de l'Ontario, conserver une copie à jour des dossiers de leur enfant et la remettre à l'exploitant du service de garde. L'exploitant de votre service de garde travaille avec les Services de santé du Timiskaming pour s'assurer que votre dossier est régulièrement évalué et mis à jour.

QUE DOIVENT FAIRE LES PARENTS?

Dès l'admission, remettez à l'exploitant du service de garde une copie à jour du dossier de vaccination de votre enfant. Vous serez avisé si des vaccins sont requis pour que l'immunisation de votre enfant soit à jour lors de l'admission. Par ailleurs, vous serez informé des documents à présenter si vous avez besoin d'une exemption.

Obligation continue – Respectez le calendrier de vaccination de l'Ontario

Assurez-vous que votre enfant reçoit ses vaccins selon le calendrier de l'Ontario. Ces vaccins sont gratuits et doivent être administrés à divers moments au cours de la vie. Pour obtenir plus de renseignements au sujet du calendrier de vaccination systématique, visitez le site [Vaccination des enfants](#) ou [Calendrier de vaccination systématique de l'Ontario](#) ou encore, communiquez avec votre fournisseur de soins de santé.

Chaque fois que votre enfant reçoit un vaccin, communiquez l'information à jour sur la vaccination à l'exploitant du service de garde.

Les fournisseurs de soins de santé ne communiquent pas d'information sur la vaccination à l'exploitant du service de garde. Lorsque votre enfant reçoit un vaccin, demandez à votre fournisseur de soins de santé de mettre à jour le dossier de votre enfant que vous pourrez remettre à l'exploitant du service de garde.

Si le dossier de vaccination de votre enfant conservé par l'exploitant du service de garde n'est pas tenu à jour, vous recevrez un avis précisant ce qui manque et les mesures à prendre.

VOUS CHERCHEZ UN OUTIL POUR VOUS AIDER À FAIRE LE SUIVI?

Il existe un outil en ligne pour aider les parents à faire le suivi du dossier de vaccination de leur enfant. Grâce à cet outil, vous pouvez consulter les vaccins à jour, en retard et à venir, un peu comme une version améliorée de la « carte jaune ». Vous pouvez utiliser cette ressource pour remettre une copie du dossier de vaccination de votre enfant à l'exploitant du service de garde. Vous aurez besoin du numéro de la carte Santé de votre enfant ou du numéro d'identification d'immunisation de l'Ontario (NIIO). Pour avoir accès à l'outil, visitez le site : <http://timiskaminghu.com/281/Immunisation>.

La vaccination est le meilleur moyen de protéger les enfants contre les maladies graves. Nous vous remercions de nous aider à mettre à jour le dossier de vaccination de votre enfant et à protéger la santé de nos enfants.